

## ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par la S.A. Thomas & Piron Home - La Besace, 14 à 6852 Our Paliseul.

Le terrain concerné est situé rue Charles Dubois 51 à 1342 Limelette, et cadastré 03 C 13 K, 03 C 13 L.

Le projet consiste en : Construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte des prescriptions du RCU devenu Guide en matière de :**

- **Implantation : Modification du relief du sol : « l'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords s'adapteront au relief naturel du sol ». Or, la terrasse arrière est située à plus d'1 mètre du niveau naturel du sol.**
- **Pente de toiture : toiture plate à l'arrière de l'habitation ne servant pas de volume de liaison et servant de terrasse arrière.**
- **Matériaux de parement : utilisation de panneaux fibreciment gris non rainuré verticalement.**
- **Souches de cheminées en inox (autorisé en ardoise naturelle ou artificielle de teinte foncé).**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

**Du 11/06/2018 au 25/06/2018**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/06/2018 au 25/06/2018** à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@olln.be](mailto:urbanisme@olln.be)

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 01/06/2018.